**AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Sous embargo jusqu’au 5 décembre 2017 à 00 h 01 TU

AILRC-FR

**Les États du monde entier manquent à leur devoir de protection des défenseur-e-s des droits humains contre les homicides et les disparitions**

Dans le monde entier, les États négligent de protéger efficacement les personnes qui défendent les droits humains, ce qui est à l’origine d’une progression dramatique du nombre d’homicides et de disparitions forcées évitables, a déclaré Amnesty International mardi 5 décembre 2017.

Le nouveau rapport de l’organisation, *Attaques mortelles mais évitables : homicides et disparitions forcées à l’encontre des personnes qui défendent les droits humains*, souligne l’escalade des dangers auxquels font face les défenseur-e-s des droits humains – des personnes de tous les milieux qui œuvrent en faveur de la promotion et de la défense des droits humains.

Le rapport comporte les témoignages d’amis, de proches et de collègues de défenseur-e-s des droits humains, y compris d’écologistes, de défenseur-e-s des droits des femmes et des personnes LGBTIQ, de journalistes et d’avocats, qui ont été tués ou ont disparu. Beaucoup ont expliqué comment les demandes répétées de protection des victimes avaient été ignorées par les autorités et comment les agresseurs avaient échappé à la justice, ce qui a alimenté le cercle vicieux de l’impunité.

« Nous avons parlé avec les familles de défenseurs des droits humains tués ou victimes de disparitions forcées dans le monde entier, et partout nous avons entendu la même chose : ces personnes savaient que leur vie était en danger », a déclaré Guadalupe Marengo, directrice du programme mondial des défenseurs des droits humains d’Amnesty International.

« Leur mort ou leur disparition avait été précédée d’un enchaînement d’agressions préalables, que les autorités ont refusé de voir, quand elles ne les ont pas encouragées. Si les États avaient pris au sérieux leurs obligations en matière de droits humains et étaient intervenus avec diligence lorsque des menaces et autres agissements ont été signalés, des vies auraient pu être sauvées. »

Le nouveau rapport d’Amnesty International réunit des histoires du monde entier pour illustrer la progression des attaques évitables de défenseurs des droits humains et met en évidence une impunité systématique effrayante. Il s’agit notamment des cas suivants :

**Berta Cáceres,** défenseure hondurienne de l’environnement et des droits des peuples autochtones abattue en 2016 après avoir subi des menaces et des agressions pendant des années ;

**Xulhaz Mannan**, militant renommé en faveur des droits des LGBTI, tué à coups de machette au Bangladesh avec son collègue en avril 2016. Plus de 18 mois plus tard, justice n’a pas encore été rendue ;

**Pierre Claver Mbonimpa**, fondateur d’une organisation de défense des droits humains au Burundi, blessé par balles au visage et au cou en 2015. Quelques mois plus tard, pendant qu’il se remettait de ses blessures à l’étranger, son fils et son beau-fils ont été tués ;

**Les « quatre de Douma »**, quatre militants syriens jamais revus depuis qu’ils ont été enlevés dans leur bureau par des hommes armés en décembre 2013.

**Accélération de la fréquence des agressions**

Lors de l’adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme par l’Assemblée générale des Nations unies, en 1998, la communauté internationale s’est engagée à protéger ces personnes et à reconnaître le caractère indispensable de leur travail. Le rapport d’Amnesty International montre pourtant que la défense des droits humains reste un travail à haut risque, puisque des milliers de défenseurs des droits humains ont subi des homicides ou des disparitions forcées aux mains d’acteurs étatiques et non étatiques au cours des vingt ans qui se sont écoulés depuis.

D’après l’ONG Front Line Defenders, au moins 281 défenseurs des droits humains ont été tués dans le monde sur la seule année 2016, un chiffre qui a presque doublé par rapport à 2015. Ce chiffre est probablement très en deçà de la réalité, étant donné qu’une grande partie des meurtres et des disparitions forcées de militants sont susceptibles de ne pas être recensés comme tels.

Le rapport d’Amnesty International révèle que les motifs de ces attaques sont multiples et traversent différents niveaux. Certaines personnes sont agressées en raison de leur domaine d’activité (journalistes, juristes, syndicalistes, par exemple), parce qu’elles se sont dressées contre de puissants acteurs qui ne respectent pas les droits humains, parce qu’elles ont diffusé des informations ou parce qu’elles ont sensibilisé l’opinion.

Pour d’autres, le risque d’agression est particulièrement élevé en raison de leur activité et de leur identité, qui les exposent à la discrimination et la violence. Il s’agit notamment des personnes qui défendent les droits des femmes, des travailleuses et travailleurs du sexe, des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, des peuples autochtones et d’autres groupes minoritaires. D’autres encore sont agressées dans des contextes particuliers, pendant des conflits ou lorsque des communautés sont sous la domination du crime organisé et d’une répression violente.

« Les motifs de ces attaques peuvent varier, mais toutes ont en commun la volonté de réduire au silence les personnes qui dénoncent une injustice ou remettent en question des intérêts puissants. Cette répression a des répercussions sur l’ensemble de la communauté et engendre une spirale de la peur qui porte atteinte aux droits de tous » a déclaré Guadalupe Marengo.

**L’impunité multiplie les risques.**

Lorsque les menaces et les agressions n’entraînent pas d’enquêtes en bonne et due forme ni de sanctions, un climat d’impunité s’installe et sape l’état de droit en donnant le sentiment que les défenseurs des droits humains peuvent être agressés sans conséquences pour les responsables.

Bertha Zúniga, fille de la défenseure hondurienne de l’environnement et des droits des peuples autochtonesBerta Cáceres (fondatrice du Conseil civique d'organisations indigènes et populaires du Honduras – COPINH – assassinée l’an dernier), a déclaré :

« Avant la mort de ma mère, une alliance claire régnait entre les intérêts commerciaux, les agents de sécurité du secteur privé, les fonctionnaires et le crime organisé. Comme ces parties étaient complices dans la mort de ma mère, il est de plus en plus difficile qu’une enquête minutieuse soit menée. Ma mèremérite que justice lui soit rendue et il est essentiel de faire le jour sur la conspiration dont elle a été victime. C’est indispensable si nous voulons éviter d’autres homicides. »

**Recommandations**

Amnesty International demande à tous les gouvernements de faire de la reconnaissance et de la protection des défenseurs des droits humains une priorité. Les autorités doivent soutenir publiquement leur travail et saluer leur contribution à l’avancement des droits humains. Elles doivent adopter toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu’ils subissent d’autres attaques et pour traduire en justice les responsables d’agressions, en menant des enquêtes minutieuses et en engageant des poursuites contre les auteurs d’homicides et de disparitions forcées.

Il est fondamental que les gouvernements fassent clairement savoir que ces violations des droits fondamentaux ne seront pas tolérées.

« Les attaques brutales dont il est fait état dans ce rapport sont l’aboutissement logique d’une tendance inquiétante selon laquelle de nombreux dirigeants de par le monde, au lieu de protéger les défenseurs des droits humains, les exposent à un danger accru en menant des campagnes de diffamation, en exerçant un recours abusif au système de justice pénale ou en les décrivant à tort comme étant opposés aux intérêts nationaux, manifestant ainsi un mépris pour nos droits humains à tous » a déclaré Guadalupe Marengo.

« Pour inverser cette situation dangereuse, les États doivent saluer publiquement le rôle crucial des défenseurs des droits humains. Nous le devons à toutes celles et ceux qui ont courageusement défendu nos droits humains au prix de leur vie de protéger les personnes qui poursuivent leur travail fondamental. »

**Contexte**

Ce rapport entre dans le cadre de la campagne d’Amnesty International *Osons le courage*, lancée en mai dernier pour demander aux gouvernements de reconnaître le travail des défenseurs des droits humains et de veiller à ce qu'ils puissent accomplir leur travail dans un environnement sûr et favorable.

**Qui sont les défenseurs des droits humains ?**

Ils viennent de tous les horizons. Il peut s’agir de responsables locaux, de journalistes, d’avocats, de professionnels de la santé, d’enseignants, de syndicalistes, de lanceurs d’alerte, de victimes ou de proches de victimes de violations des droits humains ou d’atteintes à ces droits, de membres d’organisations de défense des droits humains, de responsables politiques, de membres des forces de sécurité ou d’autres agents de l’État.

Ils peuvent défendre les droits humains dans le cadre de leur profession ou de manière bénévole. Leurs activités peuvent être organisées et régulières, ou prendre simplement la forme d’une action isolée de défense des droits humains. En d’autres termes, l’expression « défenseur-e des droits humains » peut désigner toute personne, quels que soient son âge, sa profession, son genre, son orientation sexuelle et son identité de genre, sa nationalité et le groupe social auquel elle appartient, qui s’oppose aux atteintes aux droits humains et aux violations de ces droits, et qui promeut ceux-ci de quelque manière que ce soit, sans utiliser ou défendre la haine, la discrimination ou la violence.

**// FIN**

**Pour obtenir plus d’informations ou organiser une interview, veuillez prendre contact avec le service de presse d'Amnesty International :** **press@amnesty.org** **ou +44 (0)20 7413 5566**